

qu'elle représenterait un fardeau pour les contribuables, il fait erreur. Nous parlons ici d'un très petit nombre d'individus, à savoir des anciens combattants frappés d'une incapacité totale. Je ne sais combien ils sont au juste, s'il s'agit d'une dizaine ou d'une vingtaine de personnes. En tout état de cause, ils sont très peu nombreux. Aussi est-il absurde de parler d'un fardeau pour les contribuables.

Cette proposition n'entraînerait pas de si grandes dépenses, mais elle représente l'opinion réfléchie du comité des affaires des anciens combattants aussi bien que l'opinion réfléchie exprimée dans le rapport Woods qui, d'ailleurs, préconise un montant plus élevé. Elle représente aussi l'opinion de l'Association canadienne des anciens combattants. En passant, j'aimerais souligner que dans le mémoire présenté par cet organisme au comité des affaires des anciens combattants, on a estimé au jugé—seulement au jugé, mais assez justement—que le montant additionnel qu'il en coûterait pour donner suite à la recommandation du comité permanent en vue de porter le maximum de \$2,400 à \$3,500 serait peut-être de l'ordre de \$500,000 par année. Alors comment un député peut-il se lever ici à la Chambre et débiter un discours enflammé sur le patriotisme, comme l'a fait le député, et en même temps laisser croire que nous parlons ici de millions de dollars quand en réalité il ne s'agirait que d'à peu près un demi-million de dollars?

Je prétends que cet amendement est motivé. Il vient seconder la recommandation unanime d'un comité permanent de la Chambre, recommandation faite non pas à une mais à deux reprises. A mon avis, les députés des deux côtés de la Chambre n'ont pas d'autre choix que de voter pour l'amendement.

**M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, en qualité de membre du comité des affaires des anciens combattants qui n'a pas seulement collaboré à la rédaction du premier rapport, mais aussi à celle du deuxième, j'ai pensé depuis quelques jours que je me trouvais dans un dilemme. Cette proposition était effectivement une recommandation unanime du comité des affaires des anciens combattants. En examinant le bill modifié et les nombreux amendements que le ministre était disposé à accepter—et il y en avait un grand nombre comme le député de Bruce (M. Whicher) l'a signalé—il me semble que cette fois-ci, le ministre a été mis au courant de la position du comité des affaires des anciens combattants, selon qui il y aurait lieu de songer à porter la pension non pas à \$2,400 mais à \$3,500.

Les comités font des recommandations, mais il faut qu'à un point de la filière la décision soit prise. En ce cas-ci, le ministre est d'avis dans sa sagesse que nous avons voulu mettre un peu trop de sucre sur le gâteau. Je pense que les anciens combattants ont droit au sucre et c'est pourquoi, au comité, j'ai voté en faveur de cette recommandation. Une fois que le comité se fût prononcé, j'ai fait quelque recherche et le député de Moncton (M. Thomas) se trompe un peu, je pense, dans ses estimations au pifomètre. Il s'agirait d'une dépense supplémentaire d'environ trois quarts de million de dollars si nous portions la pension à \$3,500.

**M. Thomas (Moncton):** Ce n'est encore que des prunes.

[M. Thomas (Moncton).]

**M. Cullen:** Les oppositionnels peuvent bien s'écrier «des prunes». Naturellement, ce sont des prunes. Comme le ministre l'a dit au comité, non une seule fois mais deux, il n'y a pas de compensation quantitative pour ces anciens militaires, et je suis d'accord. Mais, à un moment donné, le gouvernement a la responsabilité de prendre une décision, et il a décidé de doubler la première offre. A mon avis, le comité a accompli un travail objectif et excellent en faisant ses recommandations au ministre; mais on a décidé que la recommandation n'était pas acceptable.

Il s'agirait d'une toute nouvelle prestation à verser aux anciens combattants. Je conviens avec les députés d'en face qu'il est impossible d'indemniser justement ces anciens combattants. Bien que cette prestation puisse leur sembler minime, il s'agit de \$750,000 pour les contribuables. Je crois que le député de Bruce a eu raison de dire qu'il est difficile de parler comme il l'a fait, car il semblait se prononcer contre les demandes des anciens combattants. J'ai dû réfléchir longuement à cette question, et je ne le cède à personne au comité des affaires des anciens combattants. Je n'ai manqué que quelques séances et c'était pour cause de maladie ou parce que je devais m'occuper des affaires d'un autre comité. Je les ai suivies fidèlement et j'ai pris part à la discussion du bill à plus d'une occasion. J'ai examiné les recommandations du comité Woods, toutes les 148, dont certaines ont été retenues par le gouvernement. Ce que je crains, c'est que nous perdions les avantages de ce merveilleux projet de loi simplement en ergotant sur la question de savoir si la somme devrait être de \$2,400 ou de \$3,500. Ces \$7,950, pour moi comme pour les contribuables canadiens, ce n'est pas une bagatelle. Je n'hésiterai nullement à voter contre l'amendement, car la Chambre doit délibérer de la question de ce bill à l'étape de la troisième lecture si nous voulons que ces prestations soient accordées aux anciens combattants le plus tôt possible.

• (4.40 p.m.)

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, le député me permettra peut-être de lui poser une question puisqu'il lui reste encore un peu de temps? Il a signalé que le ministre avait accepté plusieurs recommandations des vétérans ainsi que le rapport de la Commission Woods. D'accord, mais j'insiste sur l'importance de la question des invalides dont nous traitons à l'heure actuelle. Au comité, on tenait dur comme fer à ce point. Du point de vue de la Commission Woods et des associations de vétérans, l'offre était excellente. Chacune des parties a dû céder sur un point ou deux, la chose est compréhensible, mais pour ce qui est des invalides, à peu près tout le monde était d'avis qu'il faudrait y aller d'un montant supplémentaire. Le député n'est-il pas de cet avis?

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, le fait est qu'après examen de toutes les circonstances, nous avons décidé d'accorder un supplément. Le ministre était prêt à doubler le montant d'abord proposé par le gouvernement. Les associations d'anciens combattants optaient pour \$3,500 et l'on tomba d'accord sur la somme de \$2,400. Je n'hésiterai pas à voter contre l'amendement à l'étude, car le gouvernement a signalé bien clairement au comité